

Jean-Pierre EMERIC

Adjoint au Maire
et Conseiller Métropolitain
délégué à l'Aménagement
du territoire



LE POINT SUR...

LA RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME Point n°9

Réunions publiques

Cet automne, la phase de concertation publique relative à la révision n°1 du plan local d'urbanisme (PLU) s'est enrichie de réunions publiques. Le résumé de la première d'entre-elles, qui a eu lieu le lundi 20 septembre 2021 en Mairie de La Crau, est présenté ci-dessous. Parallèlement aux réunions publiques, la population dispose toujours de toutes les modalités prévues pour s'informer et transmettre ses observations ou requêtes, le cas échéant (registre, site internet, documents en consultation, adresse électronique dédiée, etc.).

Réunion du 20 septembre 2021



La réunion publique du 20 septembre 2021 : les enjeux de la révision du PLU

La première des trois réunions publiques, programmées dans le cadre de la concertation publique, avait pour objet la présentation du diagnostic territorial et de l'état initial de l'environnement.

Pour rappel, ces éléments (qui ont été relatés de mars à juin 2021 dans le mensuel municipal), correspondent à une photographie du territoire au moment du lancement de la procédure (démographie, logement, emplois, économie, agriculture, équipements, services, transports, déplacements, etc.) et à un état des lieux dans les domaines de l'environnement (relief, géologie, paysages, occupation des sols, climat, hydrographie, milieux naturels et biodiversité, risques naturels et technologiques, pollutions, déchets, nuisances, etc.). Ils concluent sur les enjeux qui doivent guider le futur projet et les choix à effectuer dans le nouveau PLU, notamment pour modérer la consommation de l'espace et lutter contre l'étalement urbain.

La réunion s'est déroulée en plusieurs temps.

Tout d'abord, Monsieur Christian SIMON, Maire de La Crau et Vice-Président de la Métropole Toulon Provence Méditerranée a souhaité la bienvenue aux participants. La salle du conseil municipal et la salle des mariages étaient réservées pour l'occasion.

La Métropole Toulon Provence Méditerranée, décisionnaire pour ce qui concerne le plan local d'urbanisme (PLU), était représentée par Madame Aurélie MEYER, Directrice du Pôle Planification Territoriale et Projets Urbains. Aux côtés du Maire, plusieurs élus étaient présents. Parmi eux, Monsieur Jean-Pierre EMERIC, Adjoint au Maire et Conseiller Communautaire, conduit la révision du PLU. Le pôle municipal Cadre de vie et Ville Durable, Direction de l'Aménagement du Territoire était représenté par plusieurs agents.

Ensuite, une vidéo-projection a servi de support au chargé de mission, Monsieur Olivier GEVAUDAN, du bureau d'étude MAP Architecture et Urbanisme, pour présenter les documents et expliquer au public les besoins et les enjeux dans les domaines de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme.

Enfin, deux temps d'échanges ont permis aux participants de poser leurs questions, l'un après la présentation du diagnostic et le second après la présentation de l'état initial de l'environnement.

Durant son exposé, Monsieur le Maire a indiqué que la métropole œuvrera à l'élaboration du premier plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), à la suite de la révision du PLU de La Crau. Il a également exposé les objectifs majeurs de l'équipe municipale :

- Contenir au mieux la pression démographique dans le futur PLU ;
- Maintenir les espaces agricoles ;
- Conforter le commerce de proximité ;
- Créer de l'emploi sur la commune ;
- Œuvrer à la qualité de vie crauroise

Réunions publiques et information en continu - Concertation publique liée à la révision du PLU

Réunions publiques :

Deux premières réunions publiques ont eu lieu en Mairie de La Crau, respectivement les 20 septembre et 18 octobre 2021. Elles ont permis d'aborder l'état des lieux, les besoins et les enjeux, puis, les évolutions des orientations et des objectifs du PADD (projet d'aménagement et de développement durables).

La prochaine réunion publique est envisagée le lundi 22 novembre 2021. Elle portera sur le dossier réglementaire de la révision du PLU.

Information en continu :

Retrouvez toutes les informations relatives à la révision du PLU :

- Sur la page internet dédié, via le lien :

http://www.villedelacrau.fr/laville_PLU_revision.html

- En Mairie (Hôtel de Ville, Boulevard de la République, 83260 La Crau), auprès du Service de l'Urbanisme (tél : 04.94.01.56.84).

Votre avis compte !

Les habitants qui le souhaitent sont invités à faire parvenir leurs requêtes ou observations par l'un des moyens à leur disposition (ces moyens sont rappelés sur la page internet précitée), à savoir :

- Sur le registre mis à disposition en mairie de La Crau (Service de l'Urbanisme), aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- Par courrier postal (à Monsieur le Président de la Métropole TPM à l'adresse postale de la Mairie de La Crau, Boulevard de la République, 83260 La Crau) ou par courriel (mtpm.plu@metropoletpm.fr), en précisant l'objet : « révision du PLU de La Crau ».

APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA CRAU PAR LA METROPOLE TPM

Par arrêté métropolitain en date du 29 avril 2021, la Métropole Toulon Provence Méditerranée (TPM) avait décidé de prescrire une modification simplifiée du plan local d'urbanisme de la ville de La Crau. Celle-ci a concerné exclusivement le secteur classé 1AUe au PLU, au quartier des Avocats et a permis d'apporter des modifications au règlement d'urbanisme, dans le cadre de l'implantation future d'une caserne de gendarmerie (cf. nos précédents articles, mensuels de juin, juillet-août et septembre 2021).

Attention : cette procédure de modification simplifiée n'a pas de lien avec la procédure de révision générale.

Par délibération du conseil métropolitain du 27 mai 2021, la Métropole avait décidé que le projet engagé, l'exposé de ses motifs et, le cas échéant, les avis émis par les personnes publiques associées mentionnées aux articles L132-7 et L132-9 du code de l'urbanisme, seraient mis à la disposition du public pendant un mois.

La mise à disposition du public a eu lieu en Mairie de La Crau, du 4 juillet 2021 au 4 août 2021 inclus.

Le président de la Métropole TPM a présenté le bilan de cette mise à disposition devant le conseil métropolitain. Ce dernier a délibéré **le 30 septembre 2021 afin d'adopter ce bilan et d'approuver la modification simplifiée du PLU (délibération n°21/09/802)**. La procédure est à présent achevée. La modification simplifiée est opposable aux tiers à l'issue des mesures de publicité ad hoc, portant sur cet acte.

Réunion du 18 octobre 2021

